

## Mesure 2 : Organiser des rencontres du développement durable et autres débats

Référence à la stratégie LEADER : Fiche 1 « *Accompagner les acteurs du territoire pour développer une culture du développement durable* »  
Fiche dispositif 331

### Les enjeux

De plus en plus de nouveaux termes ou concepts tels que le développement durable, le bois énergie, les agro carburants, les OGM sont utilisés dans les médias. Il s'agit d'offrir aux acteurs et partenaires des temps d'éclairage et de débats collectifs permettant de développer ces concepts.

Croiser les visions urbaines, rurales et néo-rurales, s'ouvrir aux autres, dialoguer à travers des débats, des rencontres constituent les pistes envisagées pour développer le lien entre les habitants de ce territoire et concourir à une acculturation commune du développement durable.

#### Objectifs stratégiques :

- Créer les conditions d'une acculturation collective au « développement durable » ;
- Appréhender collectivement les grands enjeux de demain (scientifiques, sociétaux, environnementaux,...) ;
- Amplifier l'ouverture du territoire par l'échange et le partage.

#### Effets attendus :

- Permettre aux acteurs du territoire (urbains et ruraux) de se positionner par rapport à des choix intégrant un équilibre économique, social et environnemental ;
- Créer des synergies de réseau d'acteurs (urbain- rural/ consommateur-producteur/public-privé...).

### Description de l'action et dépenses éligibles

#### Objectifs opérationnels :

- Comprendre la notion de développement durable et ses déclinaisons ;
- Programmer des débats sur des thématiques liées au développement durable ;

#### Types d'actions éligibles:

- Organisation des rencontres du développement durable de Cap 3B et autres débats: réunions d'informations, colloques, séminaires, formations contribuant au débat public et citoyen dans une perspective de sensibilisation au développement durable et à ses implications opérationnelles ;

#### Dépenses éligibles :

##### *Exemples de dépenses matérielles :*

- Communication liée aux événements organisés ;

### *Exemples de dépenses immatérielles :*

- Rémunérations d'intervenants extérieurs (experts, formateurs, journalistes, animateurs...);
- Communication (conception graphique, diffusion et impression, plaquettes de communication, documents audiovisuels...);
- Animation et organisation des manifestations et formation action ;
- Location de salles...

## Les acteurs de l'action

### Maître d'ouvrage (bénéficiaires de l'aide) :

- Les communes et leurs regroupements (dont le Syndicat mixte Cap 3B).

## Critères de sélection des opérations

- Le projet doit s'inscrire, dans la stratégie de la présente fiche ;
- Les actions présentées dans le cadre de cette fiche action doivent impérativement être portées au moins à une échelle intercommunale voire supra-communale.
- Les porteurs de projet devront démontrer que leur action concourt au développement durable (cf. grille développement durable de Cap 3B).
- Innovation : le projet devra répondre aux critères d'innovation attendus au regard de son contenu: géographique (le caractère pilote du projet au niveau local et régional sera le minimum attendu), sociale (accessibilité aux handicapés et aux plus démunis), organisationnelle (formation, méthode de travail, gouvernance, auto-évaluation) et technologique (utilisation de nouveaux procédés, prise en compte de l'évolution des technologies utilisées). Le sujet proposé devra également présenter un caractère innovant ;
- Les débats organisés devront être ouverts à l'ensemble des habitants du Bassin de Bourg-en-Bresse.

## Plan de financement

Taux d'intervention du FEADER : **55 % de la dépense publique nationale**

Taux maximum d'aide publique : **100 %**

Autofinancement : **20 % minimum**

Montant plancher de la dépense subventionnable : **5 000 € TTC**

Montant plafond de la dépense subventionnable : **15 000 € TTC**

**Enveloppe dédiée au titre du FEADER : 21 000 €**